



ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

PLÉNIÈRE

DÉCISION N° 4

À la neuvième séance de sa 35^e session, le 8 octobre 2004, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

29/1 présentée dans la note A35-WP/347

31/1 présentée dans la note A35-WP/347, avec l'amendement suivant de la version anglaise :

Appendice A, Section IV, paragraphe 6, alinéa a), première ligne, supprimer « the » après « exert » (sans objet en français).

— FIN —